



P R E M I E R  
D I S C O U R S  
D'UN DÉPUTÉ  
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,  
*Prononcé tout bas.*

Cher

FRC

7016

---

C'EST une chose bien étrange, que parce que nous n'avons pas l'usage & la facilité de parler en public, nous soyons réduits au rôle de mannequins. Pour moi je, creve d'abondance, & je connois beaucoup de mes collegues qui sont dans le même cas. Autrefois les bureaux servoient à nous recueillir, chacun y apportoit ses idées, aujourd'hui ils ne servent plus qu'à faire la nomination des officiers de l'assemblée. D'ailleurs c'est toujours le même cercle qui s'empare de la tribune, les momens y sont comptés; comme si l'inté-

A

MW 14.302

rêt des peuples ne résidoit pas plutôt dans la sagesse des loix que dans la mesure du temps destiné à les créer.

Je veux parler, & puisque la nature m'a refusé la facilité de parler en public, je parlerai tout bas : la loi qui a convoqué & constitué les états-généraux, n'a pas exigé que nous ne sçussions que parler. Je pense, j'écris, cela est inutile ici ; cependant je ne veux pas gagner mes 18 liv. sans rien faire, je parlerai donc tout bas, afin de m'acquitter envers la nation.

Je ne vous entretiendrai aujourd'hui, messieurs, que d'un seul objet, je veux dire du génie de l'assemblée nationale & de ses opérations.

Le public, la nation se plaignent que les décrets de l'assemblée nationale respirent la cruauté. Et en effet, c'est une vérité qu'ils coûtent des larmes, l'état & la fortune à une quantité innombrable de citoyens. Cependant on ne peut pas dire que les victimes de ces décrets aient été coupables envers la nation, puis-



que les états dont il se voient dépouillés , les abus qui ont pu s'y introduire , n'ont été ni fixés , ni attaqués ; nous avons à nous reprocher , tous tant que nous sommes , coopérateurs muets ou actifs , que nous n'avons point été forcés à ces cruautés , par des places qui nous aient été tracées par la nation ; car aucunes de nos opérations dites constitutionnelles , ne nous ont été indiquées par nos mandats. Il n'est que trop évident que l'assemblée a été entraînée par un parti très-impérieux dans ses plans , très-absolu dans ses décisions , & ce parti aime le sang. Ce parti a inspiré au peuple françois , si doux , si humain , une férocité réfléchie dont les actes sont tels , que lorsque la collection en paroîtra , vous ne pourrez pas ne pas frémir d'horreur.

Comment douter , ou plutôt comment pourrons-nous défabufer le public , la nation , que ces actes de férocité partent de l'assemblée elle même , lorsqu'il est notoire que l'on y enseigne ,

l'on y prêche cette doctrine sanguinaire  
 N'avons nous pas entendu un des mem-  
 bres dire hautement & impunément ,  
*qu'il falloit que l'arbre de la liberté fût  
 arrosé de sang ; n'en avons nous pas  
 vu un autre , & tout nouvellement , crier  
 à tue-tête , au club des Jacobins , il  
 faut égorger cinq à six mille curés , les  
 autres deviendront plus raisonnables ; il  
 faut encore du sang , messieurs , & une  
 reprise de lanterne ; & nous souffrons  
 ces abominations , & notre silence ne  
 nous rendit pas complices des cruautés  
 que cette doctrine autorise , & qui se  
 réalisent tous les jours. Jamais dans les  
 temps les plus barbares , dans ces fie-  
 cles où l'ignorance & la servitude op-  
 primerent nos ayeux ; les efforts du des-  
 potisme & ceux de la liberté ne s'é-  
 toient portés à de tels excès , & ses  
 excès se passent sous nos yeux ! Nous  
 voyons chaque jour des actes de vio-  
 lence prêts à fondre sur ceux que le  
 parti a marqué , & nous les souffrons ,  
 & nous nous vantons de vivre dans un*

siècle de lumières ! Plus il est éclairé & plus nous sommes coupables des horreurs que nous tolérons !

La génération future pour laquelle nous disons que nous faisons toutes ces belles choses , n'en fera pas dupe, elle verra que l'assemblée a été trompée & séduite par un parti livré à un système d'ambition audacieuse & illégitime, & devenue impuissante ; que ce parti s'est ensuite dévoué tout entier à une autre intrigue. Que cette intrigue n'est autre chose que le ressentiment d'une religion, qui saisit avec adresse, promptitude & beaucoup d'argent, l'occasion de prendre sa revanche de la Saint-Barthelemi, des dragonnades, des Cévennes & de la révocation de l'édit de Nantes. Que cette intrigue bien arrosante a trouvé des esprits bien altérés d'argent & fort peu affamés de religion ; & je ne veux pour preuve que le discours de notre président, l'abbé Gouttes, lorsqu'il nous dit : « Que sans doute il doit son élé-  
» vation à la présidence, au respect de

» l'assemblée pour la religion catho-  
 » que , que c'est un hommage qu'elle  
 » a voulu lui rendre » n'est-ce pas  
 dire en même-temps , que lorsque l'as-  
 semblée a élevé M. Rabaud de Saint-  
 Etienne à la présidence , elle a voulu  
 rendre un hommage à la religion pro-  
 testante ? Si l'assemblée montre tant d'in-  
 soufiance en matière de religion , faut-  
 il s'étonner que le parti qui la domine  
 en fasse à son plaisir ? Ce parti fort  
 insoufiant à son tour , remontre la reli-  
 gion protestante qui paie bien , la re-  
 ligion juive qui paie bien , la reli-  
 gion anglicane qui paie bien , & il leur  
 vend la religion , l'état , les mœurs ,  
 les biens , la fortune , la misère , les  
 peuples , les enfans , la génération ac-  
 tuelle , la génération future , & jusqu'à  
 notre roi.

Mais ce système de cruauté , qui met  
 tout à feu & à sang , & à quelle épo-  
 que , lorsqu'il n'existe aucune révolte ,  
 aucune résistance ; lorsque toutes les  
 parties de l'état , pénétrées de la né-

cessité d'une réforme , se réunissent sous  
 la protection du roi ; que ce même  
 esprit anime , ce système caractérise  
 nos décrets. Il n'en est pas un qui ne  
 répande l'alarme , ne consume des  
 destructions , & ne couvre l'empire de  
 ruines. Par-tout je ne vois que des corps  
 sans activité , périssans de langueur ,  
 de misere & de besoin ; plus inhumains  
 que les vainqueurs les plus enivrés ,  
 ceux-ci au milieu de leurs conquêtes, con-  
 çoivent, & sentent la nécessité de jeter  
 aux vaincus un morceau de pain , nous  
 ne laissons aucune ressource aux citoyens  
 que nous ruinions , cependant c'est la  
 foi publique qui a conduit ces citoyens ,  
 qui les a amenés comme par la main  
 dans le cercle que nous brisons ; ils s'é-  
 toient destinés à une vocation quelcon-  
 que légitimée par la loi même, ils n'en  
 ont pas d'autres, & nous les ruinions  
 eux , leurs enfans & leurs créanciers.  
 Et quand les plans que nous adoptons ;  
 quand les destructions que nous consom-  
 mons , seroient légitimes, la maniere dont

nous les exécutons les rend illégitimes. Aussi les pauvres augmentent-ils , ils refluent vers la capitale , parce que les provinces se dessèchent , semblable au poisson qui remonte vers la source de l'étang à mesure qu'on le met à sec. Et de quels moyens nous servons-nous , des suppositions de complots , de bombardemens , de mines aussi chimériques que menfongeres , une manie de défarmer le pouvoir exécutif , soit en le calomniant , soit en autorisant l'insubordination & le mépris des peuples ; en se livrant enfin à l'outrage , & ces outrages nous les étendons depuis le chef du pouvoir exécutif ; le roi , qui en est le dépositaire & le centre jusques sur le dernier de ses agens ; le roi , ce prince si vertueux , si honnête-homme , que nous avons renversé de son trône , auquel nous n'avons laissé qu'une escabelle , comment l'avons nous traité , comment le traitons-nous encore ? Eh quoi ! messieurs , nos cahiers nous commandoient-ils cela ? nous avoient-ils envoyés pour



outrager notre monarque ? & nous le voyons ! & nous le souffrons ! voilà comme nous partagerons ; je dis plus , nous encourrons la honte dont le nom françois se couvre parmi les étrangers , & les malédictions de nos concitoyens égorgés par le fer que nous dirigeons , ou que nos décrets ont jetté dans le désespoir.

Mais de ces insultes sans nombre dont nous sommes coupables , ou au moins complices envers le monarque & la nation , je ne veux en citer qu'une , la publicité & publication du livre rouge.

De toutes les infamies dont nous avons fait notre agence , celle-ci est assurément une des mieux caractérisée. Cette publicité est à la vérité l'ouvrage de M. Camus , qui a exécuté la trahison , mais on n'en est pas moins persuadé que l'assemblée l'a autorisé.

Nous faisons sonner très-haut la plupart des articles , je ne fais pas si le ton de censure & de diatribe , sur

lequel nous avons fait le commentaire de ces articles , aura produit l'effet que le ministre qui a livré le livre rouge , & les éditeurs que le ministre a défavoués depuis , en attendoient ; mais assurément , ce commentaire n'est qu'une preuve de plus de notre injustice & de notre aveugle mal-adresse.

Je ne vous parlerai que de ces articles de onze millions quelque cent mille livres , concernant le roi & la reine , & de vingt-sept millions plus passées par le roi , aux princes ses freres , depuis la mort de leur aïeul , en tout trente-huit à trente-neuf millions , depuis 1775.

En 15 années trente-huit à trente-neuf millions , c'est à peu près deux millions cinq cents quelques mille livres par an ; ils ne vouloient pas que le monarque de France fût timpanisé par ses sujets , sur-tout lorsqu'il est universellement connu que ces sommes ont été appliquées à des œuvres de bienfaisance & d'éducation de la noblesse de M. Charles

de Lameth, & à la décoration & entretien des princes ses frères.

Quelqu'excessives que paroissent ces sommes aux yeux de ceux de nos collègues qui m'écoutent, & qui ne sont pas dans l'usage de perdre trois mille louis en deux séances de brelan, encore ne devoient-elles pas attirer au roi des réflexions critiques; je compte comme critiques; les jérémiades même que M. Necker a poussé dans ses observations sur l'abus du livre rouge; car ayant été le premier auteur de cet abus, ses jérémiades ne peuvent être de bonne foi; & parmi ses observations, il n'a pas fait celles-ci.

1°. Tout le monde fait que le feu roi avoit laissé une somme très-considérable, & qu'il avoit désiré, recommandé que cette somme fût délivrée à ses petits-fils, frères du roi, à mesure qu'ils avanceroient en âge, & que l'état de leur maison, de leur dépense l'exigeroit; & ces sommes léguées ainsi par Louis XV, surpassoient de beaucoup

celles dont nous faisons tant de bruit.

Mais il est une autre observation plus décisive.

Vous ne pouvez disconvenir, messieurs, & c'est une vérité de notre droit public, que depuis cent quatre-vingt ans, les rois de France ont confondu leurs domaines patrimoniaux avec ceux de la nation, & que les revenus de ces biens ont été versés dans le trésor public. Comment pouvez-vous exiger du roi qu'il se prive de toute espèce de jouissance, de toute disposition particulière, tandis que le bien & le patrimoine de ses ancêtres & de sa famille, celui de toutes les familles qui sont venues se fondre dans celles de Bourbon; les patrimoines qui ont été donnés à ses aïeux, par les souverains de la Bretagne, du Dauphiné, du Languedoc, de la Provence, & tant d'autres encore, sont en entier à la disposition de la nation. Le murmure seul que vous vous permettiez sur la faculté dont useroit le roi de puiser dans le trésor public,

des sommes pour des emplois à son plaisir , seroit une ingratitude affreuse. Et jusqu'à ce que vous ayez demandé la désunion des patrimoines du roi & ceux de la couronne , vous ne pouvez vous plaindre.

Nous-mêmes, monsieur, qui pour dix-huit livres par jour, jouons ici le rôle de rois, l'état nous paie ; mais jamais il n'a exigé que nous prissions ces dix-huit livres sur notre propre bien, sur nos propriétés particulières ; jamais l'état n'a encore imaginé de faire imprimer ce livre rouge pour nos dépenses extraordinaires notre entretien & nos plaisirs.

Je ne veux vous faire qu'une comparaison. M. Isaac C... , par exemple , est venu député, & il y a lieu de croire, qu'en arrivant, il a mis son patrimoine dans le trésor public ; car nous savons que lorsqu'il a été élevé à la place de président , il y est arrivé nud comme la main. Croyez-vous que l'on fût en droit de faire ou publier son état de dépense, parce que M.

Isaac C ... a un état de maison de 16,8000 par an, & qu'il joue un jeu royal, où il perd 72,000 l. en deux séances; que vous diroit alors M. Isaac C....?

» Je suis né pour de hautes destinées, je  
 » me suis livré au courant d'air qui  
 » regne dans l'atmosphère, dans lequel  
 » je me suis élancé : n'êtes-vous pas  
 » contents, rendez-moi mon patrimoine,  
 » rendez-moi l'état que M. de la Houff-  
 » faye m'a si généreusement conservé,  
 » & duquel je me suis séparé, & laissez-  
 » moi jouer; moi j'aime le jeu. «

Mais enfin je suppose cette désunion des domaines du roi, qu'en résulteroit-il, que Louis XVI de Bourbon seroit le propriétaire le plus riche de l'Europe, & qu'il auroit non-seulement de quoi entretenir son héritier, sa famille & sa maison, mais encore qu'il pourroit satisfaire à ses plaisirs, & se livrer à sa bienfaisance naturelle, & les clameurs injustes que nous nous permettons se tourneroient en bénédictions.

Il en résulteroit une seconde confé-

quence ; c'est que s'il consentoit d'être votre roi , vous ne pourriez vous refuser de lui allouer sur le trésor national une somme pour l'état de sa maison & les dépenses relatives à la royauté. Voyez le peuple anglois , ce peuple que vous fincez en tout , sans le splen duquel vous ne pouvez rien produire ; de ce peuple si défiant , qu'il se défie de lui-même , ce peuple adjuge sur le trésor public , une somme à l'électeur d'Hanovre , pour suffire aux dépenses du roi d'Angleterre. Cependant , avant d'être devenu roi d'Angleterre , l'électeur d'Hanovre entretenoit son rang de prince de l'empire. Mais il n'étoit pas juste que les contributions de l'électorat d'Hanovre , les patrimoines de l'électeur d'Hanovre , entretenissent le roi d'Angleterre ; & si la nation angloise a eu la délicatesse de faire cet acte de justice , de défrayer son roi , la nation françoise seroit-elle moins délicate ?

Mais si notre roi nous surpassoit en délicatesse à cet égard , croyez - vous

que ses domaines ne fussent pas , & à verser des rosées d'or & de bienfaisance dans des familles qu'il chérirait , & dont il récompenserait l'attachement , comme il a fait pour M. de Lameth , & à entretenir les princes ses frères , son héritier , son auguste épouse , & enfin à ses plaisirs.

Je dis donc , messieurs , que nous sommes cruels & injustes. Je fais la motion que nous cessions d'être cruels , que nous extirpions ce germe , qui déjà ne s'est que trop développé , par de nouveaux forfaits. & menace encore de désoler le royaume. J'en réfère à vous , messieurs ; si vous refusez de m'écouter , de m'entendre , j'en réfère à la nation , j'en appelle à la nation , mieux informée que par nos décrets dénaturés par la cloche du président qui les coupe tout à travers , & par les journalistes , en raison de ce qu'ils font payés.